



### **« Barémisation » de l'allégement général de charges sociales : convergence de vues entre la CGPME et le Premier Ministre**

Une délégation de la CGPME, menée par le Président Jean-François ROUBAUD, a rencontré hier 7 Avril le Premier Ministre François FILLON.

A cette occasion a été effectué un tour d'horizon complet de tous les sujets sociaux d'actualité :

Négociations nationales interprofessionnelles qui viennent de se terminer (retraites complémentaires, assurance chômage) ou qui sont en cours (emploi des jeunes), intéressement, incitation financière pour le développement des contrats de professionnalisation et d'apprentissage, enfin et surtout la « barémisation » de l'allégement général de cotisations patronales de Sécurité Sociale, dit « Réduction Générale Fillon », qui permet de diminuer le niveau des cotisations sur les salaires allant jusqu'à 1,6 fois le SMIC.

La CGPME a confirmé son approche positive vis-à-vis de cette formule qui favoriserait la pérennisation d'un dispositif fondamental pour le maintien et le développement de l'emploi dans les PME.

Elle a toutefois fait valoir au Premier Ministre qu'une telle « barémisation », c'est-à-dire instaurant une progressivité des cotisations patronales de Sécurité Sociale, devrait être strictement plafonnée à 1,6 fois le SMIC et ne devrait pas entraîner d'obligations trop contraignantes d'emploi de certaines catégories de salariés, sous peine d'engendrer des effets pervers.